



Relevé de décisions – Conseil Municipal du 01 Octobre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 14

SECÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne DECORET

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Marion BONNERAT, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Pascal BERTRAND, Christian MAFFRE, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Jean-Paul PLAISANTIN.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS :
ABSENTS : Margaux SOYEUX, Franck DI GENNARO**

Début du Conseil à 20H30

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 septembre 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 septembre 2018 est approuvé :

Pour : Unanimité

Arrivée de Pascal BERTRAND

2. Participation de la commune aux travaux de création de l'infrastructure de recharge de véhicule électrique (irve) réalisés par le sedi

Pour rappel la mise en place d'une borne de rechargement pour véhicule électriques a été effectuée cet été selon le plan prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 9 959.75 € HT

Montant de la participation du SEDI : 8 465.79 € HT

Montant de la participation de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse : 900.00 € HT

Montant de la participation de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse : 593.96 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement d'un fonds de concours au SEDI au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant prévisionnel de **593.96 €**.
- Charge le Maire de notifier au SEDI la décision de la Commune

Pour : Unanimité

3. Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des toilettes publiques place de la mairie

L'état des toilettes publiques situées sous la salle des fêtes, nécessitant une réhabilitation complète, et une mise aux normes concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer l'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité des toilettes publique située sous la salle des fêtes.
- Approuve le plan de financement
- Autorise le Maire à demander des subventions auprès de la Préfecture de l'Isère et du Département de l'Isère.

Pour : Unanimité

4. A.S.L. LA COCHE

a. Adhésion à l'association et désignation d'un délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme son adhésion à l'ASL La Coche, en tant que propriétaire forestier
- S'engage à régler auprès de l'ASL la cotisation annuelle
- Désigne M. Bruno MONTAGNAT comme représentant de la Commune au sein de cette ASL

b. Convention relative au financement et à la réalisation des travaux de la route forestière de La Coche

La route de La Coche, nécessitant des travaux suite à un effondrement la rendant inutilisable aux tracteurs forestiers et grumiers. Une convention avec l'ASL est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention jointe en annexe, concernant la réhabilitation de la route forestière de La Coche
- Autorise le Maire à signer cette convention

Pour : Unanimité

5. RIP ISERE THD – implantation du bâtiment « NRO » aux bargettes – demande de dérogation à la règle de constructibilité limitée.

Le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois. Le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle, section AL numéro 42 située « aux Barjettes », en sachant que le terrain ne se situe pas en zone urbanisée et est donc soumis à la règle de la constructibilité limitée notamment dans la loi montagne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'application de la dérogation à la règle de la constructibilité limitée, pour permettre la réalisation dans les meilleurs délais de la construction du bâtiment « NRO », nécessaire à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) sur le territoire d'ici 2020

Pour : Unanimité

6. Convention de versement d'une participation financière pour les études dans le cadre du Plu du Cœur de Chartreuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement d'un fonds de concours à hauteur de 14 893.00 € dans le cadre de l'élaboration du PLUi par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- Décide d'étaler le versement de ce fonds de concours sur 5 années soit 4 versements de 3 000,00 € de 2018 à 2021, et le solde de 2 893.00 € en 2022.

Valide le projet de convention correspondant avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et autorise le Maire à la signer

Pour : Unanimité

7. Budget principal : décision modificative n° 4

Pour permettre le remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire et d'ajuster les crédits nécessaires à l'aménagement des accès aux pâturages il est proposé la décision modificative suivante :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	163 958.00 €	-1 470.00 €	3 900.00 €	166 388.00 €
21 Immobilisations corporelles	163 958.00 €	-1 470.00 €	3 900.00 €	166 388.00 €
21312/21 62	15 800.00 €	0.00 €	2 300.00 €	18 100.00 €
21538/21 95	6 500.00 €	0.00 €	1 600.00 €	8 100.00 €
2183/21 36	11 300.00 €	-1 470.00 €	0.00 €	9 830.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	231 058.00 €	0.00 €	2 430.00 €	233 488.00 €
021 Virement de la section de fonct.	231 058.00 €	0.00 €	2 430.00 €	233 488.00 €
021/021	231 058.00 €	0.00 €	2 430.00 €	233 488.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	758 966.00 €	-2 430.00 €	2 430.00 €	758 966.00 €
011 Charges à caractère général	758 966.00 €	-2 430.00 €	0.00 €	756 536.00 €
615221/011	65 566.00 €	-2 430.00 €	0.00 €	63 136.00 €
023 Virement à la sect^e d'investis.	231 058.00 €	0.00 €	2 430.00 €	233 488.00 €
023/023	231 058.00 €	0.00 €	2 430.00 €	233 488.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	619 958.00 €	-1 470.00 €	3 900.00 €	622 388.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	619 958.00 €	0.00 €	2 430.00 €	622 388.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 954 141.00 €	-2 430.00 €	2 430.00 €	1 954 141.00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 954 141.00 €	0.00 €	0.00 €	1 954 141.00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la décision modificative n° 4 du budget principal proposée ci-dessus.

Pour : Unanimité

La séance est levée à 21h30